

# Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail des coiffeurs

## Prolongation du 6 décembre 2012

---

*Le Conseil fédéral suisse*

*arrête:*

I

La durée de validité de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 avril 2010<sup>1</sup>, qui étend la convention collective de travail des coiffeurs, est prorogée<sup>2</sup>.

II

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a effet jusqu'au 31 août 2013.

6 décembre 2012      Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf  
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

<sup>1</sup> FF 2010 2675

<sup>2</sup> Des tirés à part de l'extension peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne.

